

15ème législature

Question N° : 4513	De M. José Evrard (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Avenir de la production d'électricité en France	Analyse > Avenir de la production d'électricité en France.
Question publiée au JO le : 16/01/2018 Réponse publiée au JO le : 07/08/2018 page : 7225 Date de changement d'attribution : 30/01/2018		

Texte de la question

M. José Evrard interroge M. le ministre de l'économie et des finances à propos de l'avenir de la production d'électricité en France. Les spécialistes s'accordent à dire que la production électrique des centrales nucléaires présente des avantages substantiels sur les autres moyens de production électrique. En termes de coûts, le watt d'origine nucléaire est le moins cher des productions thermiques. En termes de gestion, la production de courant ne souffre pas de rupture inattendue. En termes de protection des paysages, l'opérateur du nucléaire a su intégrer les centrales du site. En termes de protection de l'environnement, suivant les choix de la Cop 21, les centrales nucléaires sont peu émettrices de carbone. Or malgré ces avantages conséquents, le Gouvernement a décidé de réduire la part du nucléaire dans l'ensemble de la production d'électricité. Il l'interroge pour savoir s'il y a dans ce choix des éléments inconnus du public et de la communauté scientifique qui détermineraient la décision du Gouvernement de fermer des centrales électriques atomiques.

Texte de la réponse

Pour répondre aux défis climatiques et énergétiques majeurs auxquels la France devra faire face dans les décennies à venir, le Gouvernement souhaite engager résolument une transition énergétique. Cette transition repose d'une part sur la sobriété et l'efficacité énergétique, et d'autre part sur la diversification des sources de production et d'approvisionnement et le développement des énergies renouvelables. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de limiter la part du nucléaire à 50 % de l'électricité produite en France. Le Gouvernement a pris acte des études menées par le Réseau de transport d'électricité (RTE) qui montrent que l'échéance de 2025 soulève des difficultés de mise en œuvre au regard de nos engagements en matière climatique. Malgré le développement volontariste des énergies renouvelables que va entreprendre le Gouvernement, et du fait de la faible maturité à court terme des solutions de stockage, la France serait contrainte de construire une vingtaine de nouvelles centrales à gaz dans les sept prochaines années pour assurer la sécurité d'approvisionnement lors des pointes de consommation, conduisant à une augmentation forte et durable des émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, le Gouvernement a confirmé son ambition de réduire la part du nucléaire et son souhait de définir une nouvelle trajectoire ambitieuse d'évolution de notre mix électrique qui permette d'atteindre le plus rapidement possible les objectifs fixés par la loi. Cette trajectoire sera définie au travers de l'élaboration de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie, dont les travaux aboutiront à fin 2018. La définition de cette trajectoire se fera au meilleur coût pour la collectivité en se fondant sur une forte croissance des énergies renouvelables dont



le potentiel économique est désormais démontré, avec des baisses de coûts rapides et fortes. Les études réalisées par RTE dans le cadre de son bilan prévisionnel long terme en 2017 ont montré qu'un mix avec de fortes proportions d'énergie renouvelable était possible en 2035 tout en respectant le critère de la sécurité d'approvisionnement. La diversification du mix électrique avec une réduction de la part de nucléaire constitue également un moyen de renforcer notre sécurité d'approvisionnement. Le système actuel ne nous permet pas de faire face à un événement important sur une centrale qui nécessiterait des contrôles approfondis et un arrêt d'un grand nombre de réacteurs, comme cela s'est produit en janvier 2017. La France dispose aujourd'hui d'une électricité parmi les plus faiblement carbonées d'Europe (moins de 80 gCO₂/kWh contre plus de 300 gCO₂/kWh pour l'Union européenne et près de 500 gCO₂/kWh pour l'Allemagne). Cet avantage sera préservé par le développement des énergies renouvelables, la fermeture ou la reconversion vers des solutions moins carbonées des centrales à charbon d'ici 2022.